



Perdu des radars depuis quelques mois et surabondamment cité dans l'affaire de la gestion des fonds Covid au Tribunal criminel spécial (Tcs), le ministre de l'Administration territoriale signe son retour à travers un communiqué en rapport avec la série d'accidents de la circulation qui a coûté la vie à 40 camerounais la semaine dernière.

Atanga Nji is back ! L'opinion publique, habituée à ses sorties au vitriol, ses injonctions, ses menaces et ses multiples rappels à l'ordre à l'endroit des ennemis de la paix et de la stabilité au Cameroun, se demandait déjà où il est passé. Eloigné du feu des projecteurs, taiseux si ce n'est carrément effacé, le Minat n'avait plus fait parler de lui depuis quelques temps.

Un silence qui avait fait dire à certains observateurs que le patron du Commandement a perdu la parole depuis l'ouverture de l'enquête du Tcs sur la gestion des fonds Covid où il avait été auditionné sans ménagement par les enquêteurs commis pour les besoins de la cause. L'homme, annonçait-on, était cuisiné au sujet de la vente des tests qu'il a reçus gratuitement au gouvernement pour un montant de 288 millions Fcfa. L'affaire avait alors secoué la toile et chacun y était allé de son commentaire, tentant d'impliquer par tous les moyens, le natif de la Mezam, présenté par certains apparatchiks du régime comme le soldat au front et le porte-voix de Paul Biya dans la recherche des voies et moyens pour mettre un terme au conflit anglophone qui s'est mué depuis trois ans, à de l'ensauvagement.

Prise en charge des blessés

Après donc cette courte éclipse, Atanga Nji signe son comeback à travers un communiqué lié à la boucherie humaine enregistrée sur nos routes la semaine dernière. Une série d'accidents de circulation survenue entre le 04 et le 05 août 2021 causant la mort d'environ quarante personnes et plusieurs blessés, « actuellement en soins intensifs dans les formations sanitaires », tel que le relève le document dont le Messenger a obtenu copie. Aussitôt informé, poursuit le Minat, « le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul Biya, a transmis ses sincères condoléances aux familles endeuillées et ses souhaits de prompt rétablissement aux blessés. Le président de la République a aussi donné des instructions fermes pour la prise en charge des blessés. Malgré les efforts déployés par les forces de maintien de l'ordre dans le cadre de la prévention routière, force est de constater que des conducteurs inconscients continuent de mettre en danger la vie de personnes innocentes, à travers des comportements irresponsables tels que la conduite en état d'ébriété, l'excès de vitesse, les mauvais dépassements, les surcharges, etc ».

Les conducteurs irresponsables dans le viseur

D'après le communiqué, quatre catégories de véhicules sont à l'origine de presque tous ces accidents mortels. Les camions de sable 10 roues, les gros camions transportant des billes de bois, les porte-chars et les gros camions transportant des conteneurs de 40 pieds. C'est pourquoi, poursuit-il, « Les gouverneurs de région ont été instruits, à compter de ce jour, de prendre des mesures draconiennes dans leurs unités de commandement respectives, en vue de limiter le nombre d'accidents de la circulation causés par les véhicules susmentionnés.

D'ores et déjà, une réflexion est menée pour aboutir à des sanctions plus contraignantes contre les contrevenants, propriétaires et conducteurs de véhicule, qui mettent en danger la vie de nos populations au départ de chaque voyage au lieu de les conduire à leurs destinations ». Et Atanga Nji de rappeler que les sanctions envisagées vont désormais toucher les conducteurs irresponsables ainsi que les propriétaires de véhicules impliqués. A cet effet, « les gouverneurs de région sont invités, une fois de plus, à sensibiliser les conducteurs des gros porteurs et les propriétaires des agences de voyage sur la nécessité d'utiliser les aires de repos créées par l'Etat pour diminuer l'état de fatigue des conducteurs, l'une des causes des accidents mortels de la circulation. Les contrevenants feront désormais face à la rigueur de la loi ». En bon entendeur...

Le Messenger
